

## →→→ Possibilités forestières

### Territoire forestier résiduel 073050

#### Outaouais



## Détermination des possibilités forestières

### Portée de la décision

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* prévoit que les territoires forestiers du domaine de l'État non délimités en unités d'aménagement ou en forêts de proximité sont constitués en territoires forestiers résiduels.

La présente décision porte sur la Forêt d'enseignement et de recherche de la Forêt Sicotte (073050), confiée au Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides et située dans la région de l'Outaouais.

### Contexte

De nouvelles informations relatives à ce territoire forestier résiduel ont été transmises au Forestier en chef. Il s'agit des données suivantes :

- ▶ Les données du 5<sup>e</sup> inventaire écoforestier du Québec méridional
- ▶ Des nouveaux modèles de croissance
- ▶ Une mise à jour des interventions forestières
- ▶ Une mise à jour des affectations territoriales

À la lumière de ces nouvelles informations et après analyse, le Forestier en chef a jugé opportun de produire un nouveau calcul pour ce territoire.

### Décision du Forestier en chef

Considérant ces informations et le rapport détaillé du calcul, je détermine les possibilités forestières à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 pour ce territoire forestier résiduel.

### Possibilités forestières et écart avec la période précédente

Périodes	Possibilités forestières (m <sup>3</sup> bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2022 +	480	70	10	70	430	320	180	450	130	2 140
Précédente	400	100	0	100	700	300	200	400	100	2 300
Écart	20%	-30%	0%	-30%	-39%	7%	-10%	13%	30%	-7%



**Superficie des travaux commerciaux (ha/an)**

Périodes	Coupes totales	Coupes partielles
2022 +	8	8
Précédente	12	3

**Superficie des traitements non commerciaux (ha/an)**

Périodes	Plantation	Regarni	Éducation et entretien
2022 +	1	0	4
Précédente	7	0	10

**Documentation complémentaire**

Des informations complémentaires sur le calcul des possibilités forestières de ce territoire sont disponibles dans le rapport détaillé sur le site Internet du Forestier en chef.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Le 25 mai 2022